



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 74 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Katharina **Konzett-Stoffl** (Autriche)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session, la question intitulée :

« Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne »

et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 74

Promotion et protection des droits de l'homme

La Commission n'était saisie d'aucun document.

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en cinq parties, sous les cotes [A/73/589](#), [A/73/589/Add.1](#), [A/73/589/Add.2](#), [A/73/589/Add.3](#) et [A/73/589/Add.4](#).



Point 74 a)

Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 120^e, 121^e et 122^e sessions ([A/73/40](#))

Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses soixante et unième, soixante-deuxième et soixante-troisième sessions ([A/73/44](#))

Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses vingt-septième et vingt-huitième sessions ([A/73/48](#))

Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses treizième et quatorzième sessions ([A/73/56](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage ([A/73/264](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ([A/73/281](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme ([A/73/309](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur les travaux de leur trentième réunion ([A/73/140](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/73/207](#))

Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/73/282](#))

Point 74 b)

Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction ([A/73/153](#))

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme ([A/73/172](#))

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice ([A/73/210](#))

Rapport du Secrétaire général sur le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ([A/73/230](#))

Rapport du Secrétaire général sur le moratoire sur l'application de la peine de mort ([A/73/260](#))

Rapport du Secrétaire général sur les effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme ([A/73/347](#))

Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues (A/73/385)

Note du Secrétariat sur le droit au développement (A/73/138)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences (A/73/139 et A/73/139/Corr.1)

Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (A/73/152)

Note du Secrétariat sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable (A/73/158)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées (A/73/161)

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement (A/73/162)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (A/73/163)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'étape de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (A/73/164)

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (A/73/165)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (A/73/171)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (A/73/173)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (A/73/175)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (A/73/178/Rev.1)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (A/73/179)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme (A/73/181)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable (A/73/188)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités (A/73/205)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (A/73/206)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (A/73/215)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ([A/73/216](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ([A/73/227](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation ([A/73/262](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement ([A/73/271](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ([A/73/279](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte ([A/73/310/Rev.1](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ([A/73/314](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ([A/73/336](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ([A/73/348](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ([A/73/361](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ([A/73/362](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats ([A/73/365](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté ([A/73/396](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée ([A/73/438](#))

Point 74 c)

Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran ([A/73/299](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ([A/73/308](#))

Note du Secrétariat sur le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie ([A/73/330](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ([A/73/332](#))

Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi ([A/73/363](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ([A/73/380](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ([A/73/386](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran ([A/73/398](#))

Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) ([A/73/404](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ([A/73/447](#))

Lettre datée du 21 septembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/397](#))

Lettre datée du 16 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/442](#))

Lettre datée du 19 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/449](#))

Point 74 d)

Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ([A/73/36](#))

Lettre datée du 20 septembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/399](#))

II. Examen de projets de résolution et de décision

A. Projet de résolution [A/C.3/73/L.5/Rev.1](#)

4. À sa 44^e séance, le 6 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Journée mondiale du braille » ([A/C.3/73/L.5/Rev.1](#)), qui remplaçait le projet de résolution [A/C.3/73/L.5](#) et avait été déposé par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bélarus, Belize, Cabo Verde, Liban, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Paraguay, Singapour et Venezuela (République bolivarienne du). Par la suite, les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bénin, Burundi, Canada, Chili, Comores, Congo, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Libye, Malawi, Mali, Malte, Monténégro, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-

Vincent-et les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Turquie, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

5. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

6. À la même séance également, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a fait une déclaration.

7. Toujours à sa 44^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.3/73/L.5/Rev.1](#) (voir par. 9).

B. Projet de décision proposé par le Président

8. À sa 54^e séance, le 20 novembre, sur proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des documents examinés au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme (voir par. 10).

III. Recommandations de la Troisième Commission

9. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Journée mondiale du braille

L'Assemblée générale,

Considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des buts et principes des Nations Unies énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies,

Considérant également que le multilinguisme est pour l'Organisation des Nations Unies un moyen de promouvoir, de protéger et de préserver la diversité des langues et des cultures du monde, ainsi que d'améliorer l'efficacité, les résultats et la transparence de ses activités,

Réaffirmant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales, et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires, en particulier les paragraphes 1 à 10 de l'annexe sur les critères applicables pour la proclamation d'années internationales, et les paragraphes 13 et 14, dans lesquels il est précisé qu'une année ou une journée internationale ne doit pas être proclamée avant que les arrangements de base nécessaires à son organisation et à son financement aient été pris,

Rappelant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹,

Rappelant que le braille est un moyen de communication pour les personnes aveugles, comme indiqué à l'article 2 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées², et qu'il peut être utile aux personnes aveugles dans les domaines de l'éducation, de la liberté d'expression et d'opinion, de l'accès à l'information et à la communication écrite et de l'inclusion sociale, conformément aux articles 21 et 24 de la Convention,

Sachant que le braille est un système d'écriture tactile dans lequel chaque lettre, chaque chiffre et même chaque symbole musical, mathématique et scientifique est représenté au moyen d'une combinaison de six points,

Sachant également que le braille donne aux personnes aveugles ou malvoyantes accès aux mêmes livres et revues que ceux qui sont destinés à une lecture visuelle,

Affirmant que le braille permet aux personnes aveugles ou malvoyantes de recevoir et de communiquer des informations importantes, et représente un gage de compétence, d'indépendance et d'égalité,

Affirmant également que, l'accent mis sur la lecture et l'écriture à l'école et dans la société en général reflétant l'importance accordée à un bon niveau d'alphabétisation pour tous, l'enseignement de la lecture et de l'écriture peut à juste

¹ Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

² Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2515, n° 44910.

titre être considéré comme le fondement de l'éducation et comme un puissant outil de lutte contre la pauvreté,

Considérant qu'il est indispensable de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ayant trait à l'accès à la langue écrite pour que les personnes aveugles ou malvoyantes puissent pleinement jouir de leurs droits fondamentaux,

1. *Décide* de proclamer le 4 janvier Journée mondiale du braille, qui sera célébrée chaque année à compter de 2019, afin de mieux sensibiliser à l'importance du braille, en tant que moyen de communication, pour la pleine réalisation des droits fondamentaux des personnes aveugles ou malvoyantes ;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes compétents du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à célébrer comme il se doit la Journée mondiale du braille, afin de sensibiliser l'opinion publique à ce moyen de communication ;

3. *Encourage* les États Membres à prendre des mesures pour sensibiliser l'ensemble des composantes de la société au moyen de communication qu'est le braille ;

4. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres et tous les organismes des Nations Unies ;

5. *Souligne* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires.

10. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme

L'Assemblée générale prend note des documents ci-après, présentés au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre du point 74 a) :

- a) Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses soixante et unième, soixante-deuxième et soixante-troisième sessions¹ ;
- b) Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses vingt-septième et vingt-huitième sessions² ;
- c) Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses treizième et quatorzième sessions³ ;
- d) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁴ ;
- e) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture⁵ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur les travaux de leur trentième réunion⁶ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁷ ;
- h) Note du Secrétariat sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁸ ;

Au titre du point 74 b) :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme⁹ ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 44 (A/73/44).*

² *Ibid.*, Supplément n°48 (A/73/48).

³ *Ibid.*, Supplément n°56 (A/73/56).

⁴ A/73/264.

⁵ A/73/281.

⁶ A/73/140.

⁷ A/73/207.

⁸ A/73/282.

⁹ A/73/172.

société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus¹⁰ ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme¹¹ ;

d) Note du Secrétariat sur le droit au développement¹² ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences¹³ ;

f) Note du Secrétariat transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre¹⁴ ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées¹⁵ ;

h) Note du Secrétariat transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement¹⁶ ;

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises¹⁷ ;

j) Note du Secrétariat sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales¹⁸ ;

k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays¹⁹ ;

l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants²⁰ ;

m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels²¹ ;

n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme²² ;

o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable²³ ;

¹⁰ [A/73/230](#).

¹¹ [A/73/347](#).

¹² [A/73/138](#).

¹³ [A/73/139](#) et [A/73/139/Corr.1](#).

¹⁴ [A/73/152](#).

¹⁵ [A/73/161](#).

¹⁶ [A/73/162](#).

¹⁷ [A/73/163](#).

¹⁸ [A/73/165](#).

¹⁹ [A/73/173](#).

²⁰ [A/73/178/Rev.1](#).

²¹ [A/73/179](#).

²² [A/73/181](#).

²³ [A/73/188](#).

p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités²⁴ ;

q) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale²⁵ ;

r) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme²⁶ ;

s) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible²⁷ ;

t) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels²⁸ ;

u) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation²⁹ ;

v) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association³⁰ ;

w) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte³¹ ;

x) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition³² ;

y) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression³³ ;

z) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste³⁴ ;

aa) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats³⁵ ;

bb) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée³⁶ ;

Au titre du point 74 c) :

a) Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en Somalie³⁷ ;

²⁴ A/73/205.

²⁵ A/73/206.

²⁶ A/73/215.

²⁷ A/73/216.

²⁸ A/73/227.

²⁹ A/73/262.

³⁰ A/73/279.

³¹ A/73/310 et A/73/310/Rev.1.

³² A/73/336.

³³ A/73/348.

³⁴ A/73/361.

³⁵ A/73/365.

³⁶ A/73/438.

³⁷ A/73/330.

b) Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi³⁸ ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus³⁹ ;

d) Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)⁴⁰ ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967⁴¹ ;

Au titre du point 74 d) :

Note du Secrétariat sur le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme⁴².

³⁸ [A/73/363](#).

³⁹ [A/73/380](#).

⁴⁰ [A/73/404](#).

⁴¹ [A/73/447](#).

⁴² [A/73/36](#).